

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGE

(Note au jury)

Qualité des cadrages	/4
Pertinence du choix des plantes et des plans par rapport aux formats et à la demande	/4
Maîtrise technique dans l'expression en noir et blanc	/4
Maîtrise technique dans l'expression en couleur	/6
Soin et application	/2

Groupement inter académique II	Session 2003	Code 2-0086		
Examen et spécialité CAP PHOTOGRAPHE				
Intitulé de l'épreuve EP3 Arts appliqués				
Type CORRIGÉ	Facultatif : date et heure	Durée 2 h 30	Coefficient 2	N° de page / total CB 1/1